



ADHÉSION 2022

CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Règlement intérieur du Club des Territoires

En tant qu'adhérente, ma collectivité s'engage à faire vivre les valeurs d'Un Plus Bio sur son territoire et à contribuer à la dynamique du réseau, et notamment à :

ADHÉSION

Renseigner le bulletin d'adhésion ci-contre en précisant les coordonnées des personnes référentes (élus comme techniciens)

S'acquitter, par virement, du montant de la cotisation annuelle fixé par le Conseil d'Administration. À noter que :

- Ce montant est indépendant de la période de l'année où l'adhésion est officialisée (l'association ne pratique pas de cotisation au prorata du nombre de mois d'adhésion),
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé,
- L'adhésion d'une intercommunalité au Club des Territoires ne permet aux communes qu'elle comprend de bénéficier des avantages de l'adhésion que de manière indirecte. Ainsi, ces communes ne sont pas considérées comme adhérentes, sauf à adhérer elles-mêmes.

IMPLICATION

Développer des politiques alimentaires locales incitant à une restauration collective bio, locale et de qualité et créer du lien entre les acteurs de l'alimentation sur son territoire

Mettre en place des actions éducatives auprès de différents publics

S'impliquer dans les réunions et événements d'Un Plus Bio et du Club (en participant a minima à un temps collectif par an, physiquement ou en visio)

Répondre à l'enquête annuelle permettant d'alimenter l'Observatoire de la restauration collective bio et durable

Déposer des ressources sur l'espace membres du Club des Territoires sur le site internet d'Un Plus Bio pour accélérer l'échange de bonnes pratiques

Être proactive au sein du réseau sur les thématiques où la collectivité est pionnière et sur celles dans lesquelles elle souhaite aller plus loin

COMMUNICATION

Communiquer sur l'adhésion à l'association auprès de collectivités partenaires et porter le message d'Un Plus Bio localement

Autoriser l'association Un Plus Bio à diffuser les coordonnées des personnes référentes aux autres membres du Club des Territoires et à toute personne intéressée par sa démarche

Accepter la diffusion des photos et vidéos des agents et élus de la collectivité qui participent aux temps organisés par Un Plus Bio



ADHÉSION 2022

CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Collectivité

Population 2022

Adresse

Code postal

Ville

Élu(e) référent(e)

Prénom, NOM :

Tél. fixe :

Courriel :

Tél. portable :

Technicien(ne) référent(e)

Prénom, NOM :

Tél. fixe :

Courriel :

Tél. portable :

- J'atteste avoir lu le règlement intérieur ci-dessus, avoir pris connaissance des engagements des membres du Club, et en accepter l'ensemble des modalités au cours de toute l'année 2022
- Notre organisme s'engage à payer par mandat administratif ou virement la somme de€ (voir grille en annexes ci-contre pour en calculer le montant)
- Je profite de mon adhésion pour commander un colis de 20 exemplaires du premier numéro du magazine « Jour de Fête » pour un montant de 190 euros, et demande à Un Plus Bio de me faire suivre une facture

Lieu :

Date :

Signature et tampon :

NOUS CONTACTER

Association Un Plus Bio
68 bis avenue Jean Jaurès,
30 900 NIMES
Tél : 09 82 58 26 41
Site : www.unplusbio.org

Référente Club : Amandine Pieux
amandine.pieux@unplusbio.org
06 61 32 93 48

RÉGLER LA COTISATION

Par virement, après réception de la facture
par mail ou via la plateforme Chorus Pro

Siret : 445 260 144 000 24
NAF 9499 Z

Banque : CALanguedoc
RIB : FR76 1350 6100 0008 7512 6900 134



ADHÉSION 2022

CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Grille de calcul du montant de l'adhésion par catégorie

Vous représentez...	Calcul applicable pour l'adhésion	Population 2022	Montant (arrondi à l'unité)
Une commune < 12 000 habitants	225 €		€
Une commune ≥ 12 000 habitants	225€ + 0,0125€ x hab. (plafond : 8000€)		€
Un EPCI (communautés de communes, d'agglomération, métropoles, communautés urbaines et syndicats intercommunaux)	225€ + 0,0125€ x hab. (plafond : 12 000€)		€
Un territoire de projet (PAT, PETR, PNR, PTCE...)	225€ + 0,005€ x hab. (min 225€-max 5000€)		€
Un département	< 400 000 hab. = 1500 € 400 000-700 000 hab. = 3000 € 700 000-900 000 hab. = 4000 € 900 000-1,2 millions hab. = 5000 € 1,2-1,5 millions hab. = 6000 € 1,5-1,8 millions hab. = 7000 € > 1,8 millions hab. = 8000 €		€
Une région	< 2 millions hab. = 3000 € 2-3 millions hab. = 6000 € 3-4 millions hab. = 7000 € 4-5 millions hab. = 8000 € 5-6 millions hab. = 9000 € 6-7 millions hab. = 10 000 € 7-8 millions hab. = 11 000 € > 8 millions hab. = 12 000 €		€